

2012_B147

OBJET : Sports - Dispositif d'accompagnement de la politique sportive communautaire - Attribution d'une subvention à ESE (Ecole-Sport-Entreprise) et approbation d'une convention d'objectifs

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Dispositif d'accompagnement de la politique sportive communautaire – Attribution d'une subvention à ESE (Ecole-Sport-Entreprise) et approbation d'une convention d'objectifs

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté du Pays d'Aix a validé le principe d'un programme d'accompagnement de 150 jeunes sportifs âgés de 15 à 20 ans intégrés dans les équipes cadettes et juniors des 4 clubs de sport collectif de haut niveau du Pays d'Aix. Ce programme, mis en œuvre par l'association « Ecole Sport Entreprise », prévoit notamment un dispositif d'accompagnement scolaire, professionnel et sportif de ces jeunes athlètes. Le présent rapport propose l'attribution d'une subvention de 100.000,00 € à l'association « Ecole Sport Entreprise » en 2012.

Exposé des motifs :

Le partenariat Sport/Entreprise mis en place par la Communauté du Pays d'Aix au travers de ce dispositif validé par la délibération n°2005-A340 du Conseil communautaire du 8 décembre 2005 doit permettre de créer une dynamique nouvelle entre les différents acteurs sportifs du territoire, et en particulier les jeunes sportifs évoluant en niveau national dans leur intégration sociale et professionnelle future.

Ce dispositif concerne aujourd'hui 150 jeunes sportifs de 15 à 20 ans constituant les équipes cadettes et juniors du basket féminin, du rugby masculin, du volley-ball féminin et du handball masculin.

La Communauté du Pays d'Aix, aux côtés des clubs de haut niveau de son territoire, a décidé de soutenir ce programme original visant à créer les meilleures conditions possibles d'accompagnement et de soutien éducatif, scolaire et professionnel de jeunes sportifs.

Ce dispositif interactif permet aussi de mutualiser certains aspects logistiques : transports, restaurations adaptées, tutorat scolaire, préparation physique, en regroupant les bénéficiaires du programme.

En complémentarité de ce dispositif, une cellule opérationnelle prend en compte les sportifs adultes afin de les accompagner dans leur formation post sportive et leur insertion dans le monde du travail.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose aujourd'hui de valider les termes de la convention d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association "ESE Pays d'Aix" et de valider l'attribution d'une subvention de 100.000 € à l'association "ESE Pays d'Aix" en 2012, telle que décrites dans le tableau ci-dessous :

Club	N° Guichet Unique 2012	Budget prévisionnel 2012	Subvention N-1	Subvention sollicitée	Subvention proposée	%	Convention
ESE Pays d'Aix	2012/00078	245.000 €	187.000 €	120.000 €	100.000 €	40,82 %	Oui

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2005-A340 du Conseil communautaire du 8 décembre 2005 relative au dispositif de formation des jeunes sportifs des clubs de haut niveau ;

VU la délibération cadre n°2010-A165 relative aux principes d'intervention de la Communauté pour le soutien au sport de haut niveau validée par le Conseil de Communauté du 1er décembre 2010;

VU la délibération cadre du Conseil de Communauté du 15 mars 2012 relative à la politique sportive communautaire ;

VU l'avis favorable de la Commission Sport du 22 mars 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** l'attribution d'une subvention de 100.000 € à l'association "ESE Pays d'Aix" (Guichet unique n°2012/00078);
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs type à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association "ESE Pays d'Aix", dont un exemplaire est annexé à la présente délibération
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des documents y afférents;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 – Fonction 40 - Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc – CS 40868 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par, Monsieur Jacky PIN, Vice Président délégué aux Sports, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et

L'Association Ecole-Sport-Entreprise Pays d'Aix

Association loi 1901, dont le siège social est situé, résidence Flavia, 131 chemin des Areniers, 13760, SAINT-CANNAT, représentée par son président, Monsieur Michel SALOMEZ, désignée sous le terme "E.S.E. PAYS D'AIX",

D'autre part,

Préambule

L'association "E.S.E. PAYS D'AIX" régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont les statuts ont été déposés en Préfecture le 4 janvier 2005 et publiés au Journal Officiel du 5 février 2005, a pour principal objectif d'accompagner et soutenir le parcours éducatif, scolaire et professionnel de jeunes sportifs recrutés par les clubs de haut niveau du Pays d'Aix en les situant au cœur d'un dispositif interactif Ecole-Sport-Entreprise pour réussir à concilier dans le temps : pratique sportive, réussite scolaire et insertion dans le monde du travail

La Communauté du Pays d'Aix souhaite par ailleurs manifester :

- ❑ Son soutien à l'excellence sportive tant au niveau de l'initiation que de la diffusion de la pratique sportive sur le territoire de la Communauté,
- ❑ Sa reconnaissance du rôle joué par les clubs sportifs, en cohérence avec les orientations de la politique sportive communautaire,
- ❑ Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics,
- ❑ Son souhait de mettre en place de réelles relations partenariales sur la base de conventions d'objectifs négociées.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté du Pays d'Aix, soutient « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » pour qu'elle assure les actions d'accompagnement des jeunes sportifs licenciés dans les clubs labellisés de Haut Niveau territorial.

Les actions qui motivent la présente convention :

- Réussite du parcours scolaire
- Confirmation de la meilleure performance sportive,
- Préparation de l'insertion professionnelle

En allégeant au maximum les problèmes de logistique :

Transport, restauration adaptée, tutorat scolaire, préparation physique.

Regroupant ainsi tous les bénéficiaires du programme.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2012.
Elle n'est pas reconductible tacitement.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités de l'association

Les actions soutenues par la Communauté du Pays d'Aix sont réalisées sous la responsabilité de l'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté du Pays d'Aix.

L'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » s'engage en outre à respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités.

3.2. Engagement financier - Subvention de fonctionnement

L'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » se verra attribuer une subvention d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) pour l'année 2012, correspondant à 40,82 % du budget prévisionnel 2012 d'un montant de 245.000 € (deux cent quarante cinq mille euros) (cf. annexe 1).

3.3. Modalités de versement des subventions

Un acompte de 70% sera versé à l'association après la signature et la notification de la convention d'objectifs.

Le solde de 30% sera versé à la fin de l'année sur présentation avant le 1^{er} novembre 2012 d'un compte de résultat provisoire signé du Président et du Trésorier de l'association.

3.4. Actions de relations publiques

L'association "E.S.E PAYS D'AIX " s'engage à citer la Communauté du Pays d'Aix en tant que partenaire dans toutes les actions de communication internes et externes et toutes publications qu'elle sera amenée à produire.

ARTICLE 4 – CONTROLE – SUIVI

En application des dispositions de l'article L 1611- 4 du code général des collectivités territoriales, l'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » s'engage à communiquer sur simple demande de la Communauté tout document relatif à sa gestion.

Par ailleurs, la Communauté peut faire procéder par ses représentants à toute vérification sur pièce et sur place.

Elle s'engage également à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de la mission définie à l'article I de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties. La Communauté peut demander à l'association « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le juge utile au bon déroulement de la mission.

L'association s'engage à produire avant le 30 avril de l'année suivante à la Communauté un bilan 2012 certifié par son expert comptable ainsi qu'un rapport d'activité détaillant la manière dont a été menée les actions faisant l'objet de la présente convention.

ARTICLE 5 – SANCTIONS – RESILIATION

5.1. Sanctions

En cas de non exécution des engagements de la présente convention, la Communauté peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

5.2. Résiliation

La convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association E.S.E PAYS D'AIX à l'une des obligations définies par les articles de la convention.

Dans ce cas, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues au prorata temporis.

5.3. Reversement de tout ou partie de la participation

La Communauté pourra demander le remboursement de tout ou partie de la participation :

- si le bénéficiaire ne remplit pas ses obligations.
- si l'utilisation des sommes perçues n'est pas conforme à l'objet des statuts de la société subventionnée.

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-en-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

Pour La Communauté
du Pays d'Aix,

Le Vice-Président
Délégué aux Relations avec le Monde
Sportif et Equipements Sportifs,

Jacky PIN

Pour l'association
« Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix »,

Le Président,

Michel SALOMEZ

La présente convention se compose de 5 pages et de 6 articles.

Annexe 1 : Budget prévisionnel d' « Ecole-Sport-Entreprise du Pays d'Aix » pour l'année 2012.

DEMANDE DE SUBVENTION 2012

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DEFICIT A REPORTER : /

EXCEDENT A REPORTER : /

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	1500	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	500	Etat (à détailler)	
			
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s)	
		 Conseil Régional	3500
61 - Services extérieurs		Département (s)	
		 Conseil Général	3500
Sous-traitance générale		Commune (s)	
		 Ville d'Aix	5000
Locations mobilières et immobilières	3000	Communauté du Pays d'Aix	
		(Indiquer le montant total des subventions, sollicité auprès de la CPA)	120000
Entretien et réparation	8000	Organismes sociaux (à détailler)	
ménage			
Assurances	3500	Fonds Européens	
Documentation		Emplois Aidés (ex CNASEA)	29500
Divers		Autres (à détailler)	
Soutien	32000	 Bénévoles	68500
			
62 - Autres Services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	25000	Cotisations adhérents	5000
Publicité, publications		Autres (à détailler) cotisations clubs	30000
Déplacements, missions et réceptions	6000		
Frais postaux et de télécommunication	500	76 - Produits financiers	
Services bancaires	2000	77 - Produits exceptionnels	
Divers Bénévoles	68500	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Salaires bruts	81500		
Charges sociales	18000		
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux amortissements et provisions	11000		
TOTAL DEPENSES :	265000	TOTAL RECETTES :	265000

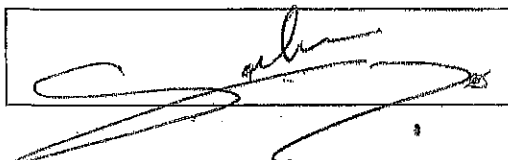
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Aix en Provence le 28 / 11 / 11

Signature du Président

Cachet de l'Association



ECOLE SPORT ENTREPRISE

Salle Louise Bobet

Avenue Marcel Pagnol

13100 AIX-EN-PROVENCE

Tel : 434 820 790 00026

OBJET : Sports - Dispositif d'accompagnement de la politique sportive communautaire - Attribution d'une subvention à ESE (Ecole-Sport-Entreprise) et approbation d'une convention d'objectifs

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012